



Mon employeur refuse de répondre à mes mails

Par **emilie1981**, le **23/08/2016** à **08:28**

Bonjour ,

je suis actuellement en maladie pour dépression depuis le 9 Juillet 2016.

Mon employeur a eu mon arrêt ds les temps par contre depuis silence radio et aucune indemnisation, ni salaire, ni perte de salaire.

Je suis en contact avc la comptable qui fait les paies pour savoir ce qu'il se passe et qui va m'indemniser eux ou la Sécu.

Sa réponse: elle a interdiction de répondre à mes mails à ce sujet!!!!!!

Est-ce légal d'interdire à un employé l'accès à ces informations personnelles , on parle quand même de ma situation financière???

Que dois je faire svp???

Par **Lag0**, le **23/08/2016** à **10:25**

Bonjour,

Si les mails restent sans réponse, il faut passer à la LRAR !